

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 12 FEVRIER 2018

Date de convocation : 05/02/2018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

**2018 - 002**

votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, V. LEROY, C. FORMONT.

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N° 2 : AVANCE DE TRESORERIE AU SIRS

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de Morlincourt- Varesnes- Pontoise-lès-Noyon est en fiscalité directe. Il rappelle également que depuis 2016, les nouvelles dispositions comptables précisent en sus que l'Etat ne débloque les fonds prélevés sur les contribuables que 40 jours après le vote du budget. Le SIRS n'a plus de trésorerie d'avance pour répondre à ses dépenses avant le vote de son budget. Il demande donc aux trois communes du regroupement scolaire de lui faire chacune une avance de trésorerie de 15 000€ remboursable dès que l'Etat aura débloqué les fonds qui lui sont dus.

Le Maire propose de faire cette avance de trésorerie de 15 000€ au SIRS au chapitre 65 article 658 qui sera remboursée au chapitre 75 article 7588 sur le budget 2018. Cette avance serait reconductible les années suivantes si besoin.

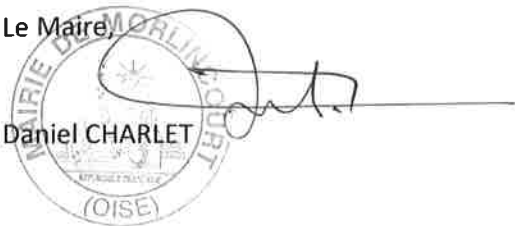
Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'octroi de l'avance de trésorerie remboursable de 15 000,00€ au SIRS et sa reconduction les années suivantes si besoin.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 12 février 2018.

Le Maire,

Daniel CHARLET

The image shows a circular official seal of the Municipality of Morlincourt, Oise. The seal contains the text 'MAIRIE DE MORLINCOURT' and '(OISE)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Charlet'.